

Condition de location applicables à toutes nos activités Rental conditions

- Le preneur accepte les termes des conditions de location sans restriction et signe le contrat de location établi.
 - Le preneur s'engage à effectuer le paiement dans sa totalité avant la réalisation de la randonnée ou la mise à disposition du matériel.
 - Le preneur restituera le-dit matériel loué avec tous ses accessoires et équipements au CKV « les Pagayous »
 - sauf prolongation autorisée expressément par le loueur, la non-restitution à la date et heure prévue pourra être considérée comme un détournement exposant le preneur à des poursuites judiciaires.
 - Le preneur s'engage à ne prendre aucun passager durant son trajet.
 - Le preneur s'engage à ne pas consommer d'alcool durant le temps de la location du matériel.
 - Le preneur assure la pleine responsabilité du matériel et accessoires loués et assure tous les litiges pouvant survenir du fait de cette location, ainsi que le vol ou détérioration du-dit matériel et accessoires, y compris le contenu des bidons étanches. (le loueur n'est pas responsable de l'utilisation des bidons étanches)
 - Le loueur, sous réserve d'avoir pris toutes précautions suffisantes en ce sens, ne sera pas tenu pour responsable des pertes ou dommages qui pourraient résulter directement ou indirectement d'une défaillance mécanique ou autre.
 - Le loueur se réserve le droit de mettre fin à tout moment à la location ou d'en refuser la prolongation.
- Les enfants mineurs sans encadrement spécifique sont sous la responsabilité de leurs parents ou encadrants.
- La responsabilité civile professionnelle du CKV « les Pagayous » ne couvre pas les dommages subis par le matériel donné en location, ni les dommages engageant la responsabilité personnelle des utilisateurs du matériel loué.** Elle couvre en revanche les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés aux tiers, suite à un incendie, à une explosion, à un accident résultant d'un défaut d'entretien ou un vice caché du matériel loué.
- L'utilisation est autorisée exclusivement de jour dans la limite des horaires d'ouverture, sauf autorisation explicite du club « les Pagayous » (cas d'animation nocturne).

Conditions de vente supplémentaires applicables aux canoës, kayaks, stand-up & activités nautiques

Le preneur s'engage à payer au loueur sur sa demande :

- Les redevances concernant la durée de location des embarcations.
- En cas de vol ou de dégradation du ou des matériels loués ou bien si le matériel est incomplet ou en mauvais état le preneur s'engage à effectuer le paiement immédiat pour son remplacement au prix catalogue en vigueur sans attendre la déclaration à son assurance, les accessoires perdus selon le barème suivant : pagaies simple : 20.00€, pagaies double : 30.00€, gilet : 45.00€ et bidon étanche : 20.00€, Kayak : 500€, canoë: 800€, Stand-up: 600€

Les aides à la flottabilité doivent être portées sur soi et attachées. Des chaussures doivent être mises aux pieds et fermées. Les lunettes doivent être maintenues par un cordon de retenue.

- Les clients connaissent leur niveau technique et en aucun cas peuvent mettre en cause le club CKV « les Pagayous »
- Le preneur déclare avoir pris connaissance du parcours sur lequel il va évoluer et de ses dangers éventuels.
- Le preneur s'engage à respecter la signalétique existante ainsi que la nature, en évitant toutes dégradations.
- Le preneur déclare s'engager à **respecter les riverains et leur propriété**, les pêcheurs et à les gêner le moins possible.
- Il est conseillé de prévoir de quoi boire et s'alimenter sur les balades de plus d'une heure.
- Le parcours réalisé est en accord avec le CKV « les Pagayous »
- Le CKV « les Pagayous » n'engage pas sa responsabilité en cas de dépassement de ces limites et/ou sa durée.

Client information

The renter :

- Acknowledge receiving the equipment in perfect working
- Recognizes being informed about the navigation zone for the activity and renting conditions.
- Assert having the requiert knowledge and experience for the navigation he intends to pratice according to the established terms.
- Commits himself (herself) tu use the rented equipment in normal condition in the sight of the navigation régulation and specifications of the rented equipment.
- Takes the legal responsibility for the hired materiel from the undertaking of the equipment until il will be returned, which corresponds to the end of hiring.
- Binds himself (herself) to pay in case of : collision (and according to his (her) responsibility), loss or breakageof the cost of repair, intervention or replacement of the equipment.
- Binds himself (herself) to pledge a deposit, the amount specified on the rental contract.
- Binds himself (herself) to pay in case of overtiming, the extratime in proportion to the tariffs in force, as well the intervention fees in case on non-respect of navigation zone.

Monsieur (Mr) Madame (Mrs)

Date de naissance (date of birth) :

Nom (Surname) :

Prénom (First name) :

Adresse habituelle (Current adress) ;

Code postal (Postcode) :

Ville (Town) :

Pays (country).....

Adresse vacances (Holliday's Adress) :

Téléphone portable (Cellphone number) :

Le (Date) : Vivonne

Lu et approuvé (Read and approved)

Signature du bénéficiaire (Renter Signature)